



Fesches-le-Châtel

L'INFO Municipale



SOMMAIRE

- 2 Edito du Maire
- 3 Arrêté "Propreté"
- 4 Environnement
- 5 80^{ème} anniversaire de la Libération
- 6 Action sociale
- 7 à 10 Publicités
- 11 Animation
- 12 Année scolaire 2024 - 2025
- 13 Agenda - Etat civil
- 14 Réglementation "Square"
- 15 Travaux
- 16 Portes ouvertes France Services

URGENCES

S.A.M.U.	15
Police Secours	17
Pompiers	18
Secours sans-abri	115
Enfance maltraitée	119
Violences conjugales	3919

Mairie de Fesches-le-Châtel
1 rue François Mitterrand
BP 18 - 25490

Tél : 03 81 93 00 10

Ouverture au public :

du lundi au jeudi de 8h30 à 11h00
et de 13h30 à 17h30

le vendredi de 8h30 à 11h00
et de 13h30 à 17h00

le samedi de 9h00 à 11h30

La municipalité remercie chaleureusement les commerçants et artisans figurant dans ce bulletin à travers un espace publicitaire.

Directeur de la publication :
M. le Maire de Fesches-le-Châtel

Rédaction et composition :
Commission information

Imprimé par nos soins

Dépôt légal : n° 24137 - 4^{ème} trimestre 2024

Edito



Chères Feschoises, chers Feschois,

Notre village situé entre ville et nature est considéré comme un village où il fait bon vivre.

Plus de 80 nouvelles familles, propriétaires ou locataires se sont installées sur le village depuis le 1er janvier 2023. Ce renouvellement et cet accroissement de population vont se poursuivre avec les constructions du " Carré de l'Habitat " rue du 8 mai et l'ouverture à l'achat des parcelles du lotissement des Champs Charmes.

Les aléas de la vie, les événements naturels, les risques sanitaires ... de plus en plus fréquents nous invitent à être plus attentifs à nos comportements et à être proactifs pour préserver notre environnement, pour garantir notre qualité de vie et favoriser notre savoir-vivre ensemble.

Je tiens à féliciter les services techniques de la commune qui s'affairent au quotidien, quelles que soient les conditions climatiques, à maintenir la propreté de l'espace public. Les étudiants qui ont travaillé en juillet et août ont participé eux aussi avec beaucoup d'ardeur au balayage des rues et à l'entretien des espaces verts.

De gros investissements ont été réalisés au square depuis l'an passé. Des nouveaux jeux pour les tout-petits, des agrès inclusifs de sport et des aménagements de qualité concernant les circulations et le mobilier obligent les utilisateurs à un certain respect.

Il est bon parfois de rappeler les bonnes manières pour savoir vivre ensemble. Je viens de prendre deux arrêtés rappelant les règles élémentaires du respect de l'espace public. Des extraits de ces arrêtés sont rapportés dans les pages 3 et 14 de cette info municipale.

Je souhaite à toutes et à tous un bon 4^{ème} trimestre 2024.

Votre Maire, Charles DEMOUGE

Extrait de l'ARRETE MUNICIPAL PERMANENT

relatif aux ordures ménagères et aux encombrants et à la propreté des voies publiques

Dispositions Générales : Dans un souci d'hygiène publique, de sécurité des usagers et de propreté urbaine, des obligations sont imposées aux habitants. Il est interdit à quiconque de déposer, d'abandonner ou jeter des ordures, déchets, matériaux et généralement tous objets, de quelque nature qu'ils soient, en un lieu public ou privé dont il n'est pas propriétaire, ni usufruitier, ni locataire.

Collecte des Ordures Ménagères : Les ordures ménagères sont présentées à la collecte dans les bacs **couvercle noir**. Les bacs seront présentés couvercle fermé (sans forcer) et sans vrac à côté. La mise en place des bacs sur la voie publique doit se faire à l'heure la plus rapprochée de la collecte. **Ils seront déposés après 18h00 la veille de la collecte. Après vidage, les bacs devront être récupérés le jour de la collecte avant 19h00 et remisés à l'intérieur de la propriété.**

Les bacs sont à placer sur les trottoirs de façon à ne pas gêner la circulation des piétons et des cycles le cas échéant, tout en restant à la portée immédiate du personnel de collecte.

Collecte Sélective : La collecte sélective se fait uniquement par conteneurs à **couvercle jaune** à déposer la veille du jour prévu pour la collecte, le soir à partir de 18h sur le trottoir. **Après vidage, les bacs devront être récupérés le jour de la collecte avant 19h00 et remisés à l'intérieur de la propriété.**

Sont à placer dans le conteneur : Papiers et cartons : boîtes et emballages, tous les papiers, briques alimentaires. Emballages en plastique : bouteilles, flacons et bidons, sacs, sachets, films plastique, pots, boîtes et barquettes, briques alimentaires (lait, jus de fruits,...) Emballages en métal : boîtes de conserve, canettes, barquettes aluminium, aérosols vides, bidons de sirop

Ordures Encombrantes : Les encombrants doivent être déposés en déchetterie. Un ramassage en porte à porte a lieu deux fois par an, sur réservation uniquement : -soit par mail adressé à agglomontbeliard.fr -soit par téléphone au 03.81.31.84.99

Les déchets devront être déposés en bordure de voirie la veille, être visibles et accessibles au camion de ramassage, et de pas gêner la circulation et le passage des piétons sur le trottoir. Le volume déposé ne doit pas dépasser 1m³.

Entretien des trottoirs et pieds de murs en toutes saisons : La propreté des trottoirs incombe aux propriétaires, syndic gestionnaires de copropriétés, locataires, riverains de la voie publique. **Ils sont tenus d'assurer le nettoyage des trottoirs sur toute la largeur, en toutes saisons.** Les balayures et les feuilles mortes ne doivent en aucun cas être jetées sur la voie publique et dans les avaloirs d'eaux pluviales. Ils sont tenus de désherber au pied des murs, au droit des façades et en limite de propriété, soit par arrachage, binage ou tout autre moyen à l'exclusion de produits phytosanitaires. Les herbes coupées, binées ou arrachées ne doivent en aucun cas être jetées sur la voie publique et dans les avaloirs d'eaux pluviales. En cas de neige ou de verglas, il appartient à chaque riverain d'assurer la sécurité du passage sur le trottoir le long de sa propriété.

Taille des haies et des arbres Les riverains sont tenus d'élaguer les arbres, arbustes et haies en bordure des voies publiques et privées afin de permettre le passage des piétons sans aucune gêne. Les végétaux doivent respecter la limite séparative de propriété avec le domaine public et la hauteur de haie prescrite par le Plan Local d'Urbanisme.

Sanctions

Tout dépôt d'ordures, de déchets, de matériaux ou d'objets en vue de leur enlèvement par le service de collecte, sans respecter les conditions fixées par le présent arrêté, sera puni d'une amende de 2^{de} classe.

Tout dépôt sauvage de déchets sera puni d'une amende de 4^{ème} classe.

L'arrêté complet est consultable sur le site internet de la mairie.

Encombrants



Déchèterie fixe de Vieux-Charmont

- horaires hiver : (du 1^{er} janvier au 25 mars et du 30 octobre au 31 décembre)
du lundi au samedi : 9h-12h et 14h-17h15

Ramassage des encombrants

Deux passages par an : le dernier pour cette année a eu lieu le 27 septembre



Déchèterie Mobile

Tous les mois, le 2^{ème} jeudi du mois

Prochaines collectes :
les jeudis 10 octobre et 14 novembre
de 15h à 18h

sur la place du marché
Présentation obligatoire de la carte
"Lignes Vertes"



Rappel



Les poubelles ne doivent pas
rester sur les trottoirs
à partir du mercredi soir



Sortie champignons

Munissez-vous de bottes et d'un panier

Rendez-vous :
Samedi 19 octobre
sur le parking "CRISTEL" à 14h

Contacts : Monique HAENSLER
et Daniel PRUDHON
Tel : 03.81.37.35.24



Stères façonnés

Vous avez besoin, pour l'hiver prochain de bois calibré en bout d'un mètre, vendu sur coupe en forêt. Sachant que le débardage est à votre charge, la municipalité vous communiquera une liste de débardeurs.

Inscrivez-vous dès maintenant en Mairie et avant le 15 février 2025.

La production de cette année est de 350 stères.

Les premiers inscrits seront les premiers servis.

Les personnes domiciliées à Fesches-le-Châtel seront garanties de bénéficier de stères façonnés

Le conseil Municipal du 9 avril 2024, a fixé le prix du stère façonné à 45 €



Houppiers



Vous pouvez bénéficier d'un lot d'affouage. Dans ce cas vous aurez la prise en charge du débit de la grume jusqu'à l'enstérage en bouts d'un mètre

**Les personnes intéressées doivent s'inscrire en Mairie
avant le samedi 16 novembre 2024,**

pour une distribution des lots en décembre 2024.



Le Conseil Municipal, du 9 avril 2024 a fixé le tarif du stère à 12 €



80ème anniversaire de la libération de Fesches-le-Châtel



Le samedi 18 novembre 1944 Fesches-le-Châtel était libéré de ses oppresseurs

Le lundi 18 novembre 2024, soit 80 années plus tard, rendons une fois de plus, hommage à nos libérateurs.

Programme de la journée :

- 14h projection en Mairie d'un film retraçant la libération de Fesches-le-Châtel.
- 15h défilé jusqu'au monument avec des véhicules militaires et des représentants du 35ème Régiment d'Infanterie de Belfort.
- Au monument : Commémoration officielle avec lecture et chants des scolaires accompagnés de leurs professeurs.



A la suite : cérémonie oecuménique à l'Eglise Saint Laurent, célébrée par le prêtre et le pasteur.

Vin d'honneur en Mairie où le " journal de Georgette BARTHE " sera remis aux personnes inscrites
(Voir article suivant).



Livre de Madame BARTHE

Depuis 2021, la mairie a diffusé dans l'info municipale des passages du journal de Georgette BARTHE. Ces écrits sont maintenant regroupés dans une brochure qui sera offerte sur inscription.

Plusieurs personnes sont déjà inscrites. Vous pouvez encore vous inscrire à la Mairie, avant le 1er novembre, pour obtenir gratuitement cet ouvrage.

Cérémonie du 11 novembre



Préalablement à la journée commémorative du 18 novembre, les associations patriotiques et la population sont invitées à commémorer la mémoire du

Lieutenant SIMONNET

tué rue du 8 mai, le 18 novembre 1944,
après être sorti sur son char, des usines Japy.

Cette commémoration de la mémoire du Lieutenant SIMONNET aura lieu devant la stèle au pied du lotissement du parc, le 11 novembre à 9h.

Elle précédera la cérémonie du 11 novembre qui débutera au monument à 9h30.

Pour vos festivités associatives ou familiales



Location de la salle des Fêtes " Le Comptoir "

- Pour l'année 2025 -

Les personnes désirant réserver la salle des fêtes pour : un mariage, un anniversaire ou une fête de famille, peuvent s'inscrire dès à présent en Mairie en adressant un courrier à Monsieur le Maire

Rappel des priorités d'attribution :

- 1° - Associations du village
- 2° - Particuliers du village
- 3° - Autres extérieurs



Pour info : La salle des fêtes n'est pas louée en Août.

Ligue contre le cancer

Le cancer peut frapper chacun d'entre nous.

Cette année encore, l'équipe de bénévoles, animée par Alain DEBROSSE sillonne déjà le village en se rendant à votre domicile. Nous comptons sur votre générosité.. Votre don aidera la recherche qui permet de sauver des vies
Aujourd'hui, les traitements sont de plus en plus personnalisés

Merci de réserver un bon accueil aux quêteurs



Banque Alimentaire

Notre commune fait partie, via son **CCAS**, de la Banque Alimentaire du DOUBS depuis 2006. Ainsi, nous continuons à aider les personnes de notre village qui ont des difficultés passagères (*chômage, maladie, hospitalisation...*) à passer un cap difficile, par le biais d'une distribution de produits alimentaires de première nécessité

Tous les 15 jours, le mardi après-midi de 15h30 à 18h

La liste des bénéficiaires est établie par les assistantes sociales du Département et le CCAS

C'est pour cela que les membres du CCAS, des élus, ainsi que des bénévoles seront présents aux entrées de l'INTERMARCHE et de NETTO de Dampierre les bois pour cette collecte annuelle qui se déroulera :



Vendredi 15 et Samedi 16 Novembre 2024
"D'avance merci de votre générosité"

Si vous souhaitez être bénévole pour cette action, contactez
Alain DEBROSSE au 03.81.93.00.10

HYPRODIS

MATERIEL ET PRODUITS D'HYGIENE

415, avenue René Jacot

25460 ETUPES

HYGIENE - PROPRETE - DISTRIBUTION

03 81 91 21 21

Magasin de vente ouvert à tous



ENTRETIEN & DEPANNAGE

Poêles & Chaudières
à GRANULÉS ou BOIS

2 rue des Voironnes 25490

FESCHES-LE-CHATEL

BOULOGNE Régis

TEL : 06/75/61/24/28

MAIL : contact@nettflamme.fr

mabéo

INDUSTRIES

Contact de l'agence :

N° de téléphone : 03.81.99.41.41

@ : contact-montbeliard@mabeo-industries.fr



ÉQUIPEMENT
DE PROTECTION
INDIVIDUELLE



FOURNITURE
INDUSTRIELLE
GÉNÉRALE



FOURNITURE
INDUSTRIELLE
TECHNIQUE



Adresse de l'agence :

1615 Avenue Dehmichen
25490 Etupes

Horaires d'ouverture de l'agence :

Du lundi au jeudi :
07:30 - 12:00, 13:30 - 17:15

Fermeture à 16h30 le vendredi

 mabeo-direct.com



LE QG DE LA GOURMANDISE

RESTAURANT A BROGNARD

FIXE 03 63 38 24 68

PORTABLE 0640967602

Mail

leqgdelaourmandise@mail.com

Adresse

FACEBOOK Le Q G de la
gourmandise

1 les Esserts de Brognard
25600 Brognard



SAS ALU FACTORY

18 rue Louis Jeanperrin

25200 MONTBELIARD

Tél : 03 81 99 60 30

menuiseriealu@alufactory.fr

MENUISERIE ALU ET PVC

EES - THERCO CHAUFFAGE

GRUPE EIFFAGE ENERGIE - CLEVIA EST

ZI - 5 rue de Courbes Fauchées

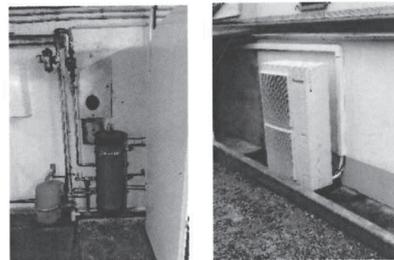
90800 BAVILLIERS

Messagerie : contact@therco.fr

Tèl : 03 81 93 25 66

Installation et maintenance -
Contrat d'entretien

- Chaudière
- Pompe à chaleur
- Climatisation



Site internet : <https://www.thercochauffage.fr>



AFFUTAGE ARTISANAL

Particuliers et professionnels

Affûtage & Rénovation
Couteaux - Ciseaux - Outils coupants

Marc JEANDON

26 rue du 18 Novembre 25490 FESCHES LE CHATEL

contact@affutage-artisanal.fr 07.88.92.52.28

Le Tie Break

restaurant - traiteur

Mariages, Baptêmes

Conventions...

Ouverture restaurant :

le midi tous les jours

le soir : du jeudi au samedi

Rue Pierre de Coubertin
90 600 GRANDVILLARS

Tél. 03.84.27.83.50 Fax. 03.84.54.17.74



TRANSVAAL GRÈS

Révéléateur d'envies

salle de bain, vente et pose de carrelage...

Rue du 8 Mai

BP 20

25490 FESCHES LE CHATEL

Tél. 03 81 93 01 65



Aux Caprices des Fleurs

Céline et Didier FERCIOT



70 bis, rue Général de Gaulle - 90700 CHATENOIS-LES-FORGES

Tél. 03 84 29 49 28 - mail : auxcapricesdesfleurs@gmail.com

TAXI

le charmontais

conventionné sécurité sociale- Liaison gare - TGV - Aéroport...
Toutes distances

48 rue de Verdun - 25490 FESCHES le CHATEL (siège)
GRAND CHARMONT
taxi.lecharmontais@gmail.com

06 63 42 24 79

Vente informatique
Maintenance informatique

Formation

Création et Hébergement de sites internet

Fm
informatique

6 Grande Rue - 25490 DAMPIERRE-LES-BOIS
Tél. 03 81 31 12 63 - Fax 03 81 31 12 31

<http://www.fm-informatique.com>
e-mail : fm-informatique@fm-informatique.com

CRISTEL
FRANCE

www.cristelmagusine.com

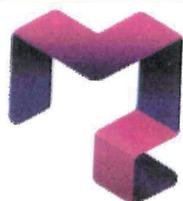
MAGASIN D'USINE

ARTICLES CULINAIRES INOX 2^{ème} CHOIX
Fonte - Poterie culinaire - Porcelaine - Cadeaux



HORAIRES
Lundi : 14h - 18h30
Mardi au vendredi : 9h30 - 12h et 14h - 18h30
Samedi : 9h30 - 12h et 14h - 18h00

MAGASIN D'USINE CRISTEL - COTÉ CUISINE
Parc d'activités du Moulin - 25490 FESCHES-LE-CHATEL - Tél. 03.81.96.17.56



MURATORI

DÉCORATION

- ▶ Plâtrerie - peinture - décoration
- ▶ Isolation intérieure et extérieure - ravalement
- ▶ Revêtements de sol

5 impasse Bliss - ZI Technoland - 25490 Feschés-le-Châtel
T. 03 81 93 01 90 - secretariat@muratoridecoration.fr
www.muratoridecoration.fr

SAS PARISOT FRÈRES

L'ANTRE DEUX VERRÉS

46 FBG de Belfort
90100 DELLE

Tél : 03 84 22 47 82



CAVE PARISOT ERIC

30 Rue de Belfort
25600 SOCHAUX

Tél : 03 81 95 34 29



ART DE PIERRES



- Taille et pose de pierres,
- Restauration de fontaine,
- Maçonnerie ancienne.
- Cheminée , dallage, pavage,
- Gommage, hydro-gommage.

Daniel CHOLLEY
3 rue d'Audincourt
25700 VALENTIGNEY

artdepierre@neuf.fr

MOITIÉ PHILIPPE



DÉBARRAS ET VIDE MAISON BROCANTE

06 42 65 91 31

Devis gratuit

brocphil25-debarras.fr

Feschés le Châtel



POSE 25
Menuiseries extérieures

FENÊTRES & PORTE PVC/ALU
VOLET ROULANT & STORE
PORTE DE GARAGE
MOTORISATION
06 10 50 11 47
WWW.POSE25.FR

Vincent TROIN 7, rue Neuve
25490 FESCHES-LE-CHATEL

Flore et Sens

Cécile

Artisan fleuriste



lundi, mercredi fermé
mardi, jeudi, vendredi, samedi :
9h / 12h et 14h / 19h
dimanche et jours fériés : 9h / 12h30

2 route de Dampierre
25490 FESCHES-LE-CHATEL
Tél. 09 62 14 52 67



JACOT BILLEY

CONSERVERIE ARTISANALE

19 Route de Méziré
25490 FESCHES LE CHATEL
Tél. 03 81 93 00 41 - Fax. 03 81 96 18 24
E mail : jacot-billey@orange.fr

Boutique ouverte :
du lundi au vendredi de 9h à 17h30
le samedi : 10h-12h et 14h-18h

17 € par personne

Beaujolais Nouveau

Comme chaque troisième jeudi du mois de novembre, le beaujolais nouveau sera servi à la salle des fêtes de Fesches-le-Châtel "Le Comptoir". Cette année ce sera le **jeudi 21 novembre**.

Le comité des fêtes est heureux de vous convier à cette petite soirée.

Pour la modique **somme de 17€**, il vous sera servi une belle assiette de charcuterie, crudités, fromages et dessert avec un excellent verre de beaujolais nouveau

Réservation
ou 06 63 45 25 12

Marché de Noël

La commission culturelle et le comité des fêtes sont heureux de vous convier au traditionnel marché de Noël



qui se déroulera le **samedi 24 novembre 2024 de 14h à 18h**
et le **dimanche 25 novembre de 10h à 17h30**



à la salle des fêtes "Le Comptoir" avec la venue du Père Noël samedi et dimanche après-midi.

Venez chiner auprès de nos exposants et apprécier un bon vin chaud, une crêpe... à la buvette tenue par le comité des fêtes

De potentiels exposants peuvent encore s'inscrire
à la Mairie jusqu'au 8 novembre 2024

Théâtre

La troupe de théâtre, « Les tréteaux des Combes de Voujeaucourt » sera à la salle des fêtes de Fesches-le-Châtel « Le Comptoir »

le **samedi 09 novembre 2024 à 20h30**

Vous pourrez apprécier la fameuse comédie "Échauffement climatique".

Pièce hilarante sur l'environnement et sur le développement durable.

Venez nombreux vous divertir :
12€ pour les adultes et 6€ pour les enfants de moins de 12ans.

Réservations au 06 63 45 25 12 ou à la Mairie : 03 81 93 00 10



Agence Postale

A compter du **lundi 30 septembre** l'agence postale ouvrira de nouveau les après-midi du **lundi, mercredi, jeudi et vendredi**

lundi	8h30 - 11h	et	14h - 16h30
Mardi	8h30 - 11h		Fermée l'après midi
Mercredi	8h30 - 11h	et	14h - 16h30
jeudi	8h30 - 11h	et	14h - 16h30
vendredi	8h30 - 11h	et	14h - 16h30
samedi	Fermée		



Effectifs des écoles

Les vacances sont terminées, l'heure de la rentrée des classes a sonné !

Cette année l'école maternelle ouvre ses portes à **69 enfants** soit 1 de moins qu'en 2023

de son côté l'école primaire accueille **123 élèves** soit 15 de plus que l'année 2023



Vacances scolaires

Calendrier des vacances scolaires (Zone A) :

- Toussaint :

du samedi 19 octobre au dimanche 3 novembre

- Noël :

du samedi 21 décembre au dimanche 5 janvier

- Février :

du samedi 22 février au dimanche 9 mars

- Pâques :

du samedi 19 avril au dimanche 4 mai

- Été :

à partir du vendredi 4 juillet après la classe

Nouveaux enseignants

Ecole maternelle

Petits / Moyens Mme Hélène PETREQUIN

Moyens / Grands Mme Cyrielle DAVAL

Moyens / Grands Mme Leyla TUZUN
Directrice de l'école



Ecole élémentaire

CP / CE1 Mme Catherine JAILLET

CE1 / CE2 Mme Laura SCHERTZINGER

CE2 Mme Stéphanie LIARD

CE2 / CM1 Mme Nathalie STRUBEL

CM2 Mme Sandra MOUROT / Mme Nina SERVE
Directrice de l'école



Les Francas



Chiffres de rentrée à l'accueil périscolaire :

- 35 sont inscrits à l'accueil du matin (26 du Rondelot et 9 de Dolto)
- 114 élèves sont inscrits à la restauration (84 du Rondelot et 30 de Dolto)
- 49 élèves sont inscrits à l'accueil du soir (36 du Rondelot et 13 de Dolto)
- 40 enfants sont inscrits aux activités du mercredi

Pour rappel, tout changement de planning ou toute nouvelle inscription doit se faire par le portail famille (ou par téléphone en cas de force majeure !)

Dates d'inscriptions au CLSH pour les vacances

Automne 2024 : du 7 au 11 octobre

Hiver : du 10 au 14 février

Printemps : du 7 au 11 avril

Été : du 24 au 28 juin

Les inscriptions se font par mail : fescheslechatel.cdl@francas-doubs.fr, par le portail famille si vous avez un espace personnel ou directement auprès de Jean-Luc 06-75-41-10-72 pendant les heures périscolaires.

Accueil club ados :

Pour les collégiens, il est toujours possible de pratiquer diverses activités le mercredi et le vendredi soir suivant le programme qui figure sur facebook : « ados fesches ».

Infos auprès de JP : 06-43-85-61-64 ou fescheslechatel.ados@francas-doubs.fr



Agenda



Dimanche 20 octobre 12 h
" Repas dansant "

SPIRIT COUNTRY

Salle des Fêtes

Samedi 2 novembre
16 h - 22h

SOIRÉE HALLOWEEN
Les Amis de l'Ecole

Salle des Fêtes

Samedi 9 novembre
20h

THÉÂTRE
Comité des Fêtes

Salle des Fêtes

Lundi 11 novembre

9h00 Rendez-vous à la Stèle Simonnet
9h30 Rassemblement au Monument

Vendredi 15 - Samedi 16 novembre COLLECTE " BANQUE ALIMENTAIRE " CCAS
NETTO et INTERMARCHÉ

Lundi 18 novembre
à partir de 14h

Libération
de Fesches le Châtel

Programme
page 5

Jeudi 21 novembre
18h

SOIRÉE BEAUJOLAIS
Comité des Fêtes

Salle des Fêtes

Samedi 23 novembre 14h
Dimanche 24 novembre 10h

MARCHE DE NOEL
Comité des Fêtes

Salle des Fêtes

Vendredi 6 décembre
15 h - 19 h

6^{ème} DON DU SANG



Salle des Fêtes

Marché de Noël



Salle des Fêtes
" Le Comptoir "

Samedi 24 novembre
14h - 18h

Dimanche 25 novembre
10h - 17h30



A l'attention des Séniors



Les Séniors de 70 ans et plus
auront à choisir entre le
"colis de Noël" et le
"repas de fin d'année" tous
deux offerts
par la commune.

Un courrier vous sera
adressé dans les prochains
jours afin que vous puissiez
préciser votre choix.

*Si vous ne recevez pas ce
courrier, inscrivez-vous en
urgence au secrétariat de
mairie.*



Don du Sang

Prochaines collectes

Vendredi 6 décembre

Vendredi 31 janvier

Vendredi 4 avril

Vendredi 30 mai

Vendredi 1er août



Prenez rendez-vous sur
<https://mon-rdv-dondu-sang.efs.sante.fr>

NAISSANCES



- GENÇ Eren
- CARRE Hortense
- VIDONI Aïнна



MARIAGES

- Nicolas TOURNOUX et Aurélie COSTA
- Marion AMBROISE et Fanny GIROL
- Joseph DOLCI et Magali LENIÈRE



DÉCÈS

- Alfiero DETTI, retraité, 83 ans
- Raphaël CAPICOTTO, retraité, 86 ans
- Hervé MARIEY, retraité, 64 ans
- Solange PLAÏT, née KLOPFENSTEIN, retraitée, 93 ans
- Alain KAUFFMANN, retraité, 74 ans
- Marie-Chantal GURNEY née MONNIER, retraitée, 75 ans
- Bernard MERCIER, retraité, 87 ans
- François CHICOT, retraité, 72 ans
- Victor ZAMPARO, retraité, 98 ans
- Francine SCHIRATO, retraitée, 69 ans



Extrait de l'ARRETE MUNICIPAL PERMANENT

Relatif à la réglementation du Square du Souvenir

Protection des aménagements, jeux et installations

Il est interdit :

- De se baigner dans le bassin,
- De taguer,
- De mettre les pieds sur les bancs,
- D'organiser des manifestations, sans autorisation écrite préalable,
- De camper et d'ériger des constructions et installations même amovibles,
- De faire du feu, sous quelque forme que ce soit (barbecue, etc.) sauf autorisation spécifique.

La pratique des jeux de ballon, est interdite, seuls les ballons en mousse sont autorisés.

Les enfants, lorsqu'ils utilisent les jeux mis à leur disposition, restent sous la surveillance et la responsabilité de leurs parents ou des personnes qui en ont la garde.

Protection des végétaux

Il est interdit de piétiner les massifs et parterres.

Chiens et autres animaux

Par mesure d'hygiène, l'accès des animaux est strictement interdit.

De même, il est interdit de nourrir tout animal sauvage (pigeons, etc.) ou errant.

Propreté

Il est interdit de jeter des déchets.

Par mesure d'hygiène, il est interdit de satisfaire à ses besoins primaires (uriner, déjections), ainsi que de cracher dans le square.

Circulation

L'accès des allées et chemins est réservé aux piétons.

L'usage des planches à roulettes, des patins à roulettes, des rollers et des trottinettes est interdit.

La circulation est interdite aux véhicules terrestres à moteur, aux cycles et en général à tous les véhicules susceptibles de gêner les piétons et de compromettre leur sécurité.

Est cependant autorisée :

La circulation des cycles pour les enfants de moins de 8 ans, sous la surveillance et la responsabilité d'une personne adulte.

Accès

Les usagers sont autorisés à entrer dans le square lorsque les grilles sont ouvertes.

Ils quittent les lieux aux heures de fermeture affichées à l'entrée du square. L'escalade des grilles et clôtures est interdite.

L'accès du square est interdit aux chiens, même tenus en laisse

Application et sanctions

Les infractions aux dispositions du présent arrêté sont constatées notamment, par les gardes champêtres qui en dressent procès-verbal. Ces infractions sont punissables de l'amende prévue pour les contraventions de 1ère classe conformément à l'article R.610-5 du Code Pénal

L'arrêté complet est affiché à l'entrée du square

Lotissement Néolia rue de l'Égalité



Après deux années de construction, les locataires des huit maisons ont pris possession de leurs logements cet été.



Carré de l'Habitat rue du 8 Mai

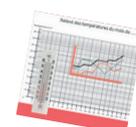


Projet de construction de cinq pavillons comprenant chacun quatre duplex. Début des travaux de terrassement en ce mois de septembre.

20 appartements locatifs gérés par les bailleurs publics Néolia et Habitat 25



Qualité de l'eau de la Feschotte



Mise en place d'un suivi de la température et du niveau du cours d'eau.

Avec plus de 117 kilomètres de cours d'eau parcourant son territoire, Pays de Montbéliard Agglomération (PMA), au travers de sa compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations, est un acteur incontournable de la gestion de l'eau au niveau local.

Afin de vérifier le bon état des eaux, une sonde de mesures sera installée prochainement dans la Feschotte. Cette sonde permettra de suivre les variations de la température de l'eau et de son niveau.

Des relevés seront effectués une à deux fois par an.



Vous êtes intéressé(e)

**France Services
Fesches le Château
Vous ouvre ses portes.
Ouvert à tous**

***Contactez nous
03.81.93.00.10***

Mardi 8 octobre

14H – 16H30

Vous avez des questions concernant le maintien à domicile de vos aînés, l'aide familiale, le soutien après hospitalisation...
Quelles sont les démarches et où s'adresser ?

SOLI-CITÉ répondra à vos questions

Jeudi 10 octobre

9H – 11H30

Internet et ses dangers, prévention et sensibilisation aux usages numériques

la Gendarmerie vous informera et répondra à vos questions

Lundi 14 octobre

9H – 11H30

Vous êtes intéressés par le bien-manger,
vous avez des interrogations sur votre alimentation,
comment manger équilibré !

Mme Jessica MAURER répondra à toutes vos questions

Mercredi 9 octobre

9H – 11H30

Quelles aides pour rénover mon logement ?

**EFFILOGIS répondra à vos questions et vous présentera
les aides dont vous pouvez bénéficier**

A l'issue de la présentation vous pourrez prendre rendez-vous avec un conseiller pour le mercredi 16 octobre

Jeudi 10 octobre

14H – 16H30

Vous recherchez un mode d'accueil, vous êtes parents, grands parents; assistant(e) maternel(le) ou vous souhaitez le devenir

le Relais petite enfance répondra à vos questions

Mardi 15 octobre

14H – 16H30

Vous avez des difficultés à travailler ou à rechercher un emploi à cause de vos problèmes de santé

CAP EMPLOI répondra à vos questions